Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal du Jeudi 25 juin 2026

Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le 01 JUIL. 2026
ID : 031-213100662-20260625-2026075DEL-BF

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni le jeudi 25 juin 2026, à l'hôtel de ville de Bessières, sous la présidence de Monsieur Cédric MAUREL, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : le jeudi 11 juin 2026. Affichage en mairie et distribution ce même jour, de l'ordre du jour, comportant une synthèse, un résumé des questions inscrites ainsi que des projets de délibération et de documents, utiles à la préparation de la séance.

Présents :

Monsieur Cédric MAUREL, Madame Alexia SANCHEZ, Monsieur Anthony BLOYET, Madame Françoise OLIVE, Monsieur Julien COLOMBIES, Madame Christel RIVIERE, Monsieur Pierre ESTRIPEAU, Madame Nathalie HERRANZ, Madame Véronique ANDREU, Monsieur Fabrice MANSUY, Monsieur Cédric ANGLES, Madame Emmanuelle FOURCADE, Monsieur Frédéric BONNAFOUS, Monsieur Michel FALCONNET, Madame Alicia RIEU, Monsieur Jean-Marc BOUREZ, Madame Emilie PEZET, Monsieur Thierry LELAN, Madame Filiz KWIATKOWSKI, Madame Marie CHABRIER, Monsieur Manuel DEFORES, Monsieur Benoît MUNOZ.

Absents excusés avec pouvoir :

Madame Christine BONNET à Madame Nathalie HERRANZ, Monsieur Eddy QUEMET à Véronique ANDREU, Madame Julie KNITL-GUIDICI à Madame Christel RIVIERE, Madame Élodie PEREZ à Monsieur Anthony BLOYET.

Absent excusé : Monsieur Jean-Charles CONTE

Secrétaire de séance : Madame Christel RIVIERE

- Composition légale du conseil municipal : 27
- Nombre de conseillers en exercice : 27
- Nombre de conseillers présents : 22
- Nombre de conseillers représentés : 4

2026-075 – FINANCES : Budget Supplémentaire 2026 - Budget annexe Lotissement communal

Rapporteur : Monsieur le Maire

ADOPTE				
Votants : 26	Abstentions : 6	Exprimés : 26	Pour : 20	Contre :0

Abstentions : Emilie PEZET - Thierry LELAN - Filiz KWIATKOWSKI - Marie CHABRIER - Manuel DEFORES - Benoît MUNOZ

Monsieur le Maire présente le Budget supplémentaire 2026 du Budget annexe lotissement communal, comme suit avec intégration des résultats N-1

Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le 01 JUIL. 2026
ID : 031-213100662-20260625-2026075DEL-BF

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BS 2026		
	Propositions Nouvelles	Reports	Propositions Globales
65 - Autres charges de gestion courante			32 048,55 €
Total dépenses réelles			32 048,55 €
Total dépenses d'ordre			255 463,68 €
Total dépenses de fonctionnement			287 512,23 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BS 2026		
	Propositions Nouvelles	Reports	Propositions Globales
75 - Autres produits de gestion courante	-32 048,55 €		
002 - Excédent de fonctionnement reporté	32 048,55 €		32 048,55 €
Total recettes réelles			32 048,55 €
Total recettes d'ordre			255 463,68 €
Total recettes de fonctionnement			287 512,23 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BS 2026		
	Propositions Nouvelles	Reports	Propositions Globales
16 - Emprunts et dettes assimilés	58 936,32 €		58 936,32 €
Total dépenses réelles hors opérations	58 936,32 €		58 936,32 €
Total dépenses d'investissement	58 936,32 €		314 400,00 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT	BS 2026		
	Propositions Nouvelles	Reports	Propositions Globales
001 - Excédent d'investissement reporté	58 936,32 €		58 936,32 €
Total recettes réelles hors opérations	58 936,32 €		58 936,32 €
Total recettes d'investissement	58 936,32 €		314 400,00 €

ENTENDU L'EXPOSÉ DE MONSIEUR LE MAIRE ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **ADOPTE** le budget supplémentaire du budget annexe lotissement communal comme présenté ci-dessus ;
- **DONNE MANDAT** à Monsieur le Maire ou à l'un de ses représentant(e)s pour l'application de la présente décision et la signature de toutes les pièces, actes et avenants s'y rapportant ;
- **MENTIONNE** que la présente délibération est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication.

Ainsi fait et délibéré en Mairie,
les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme,
Le Maire,
Cédric MAUREL

